

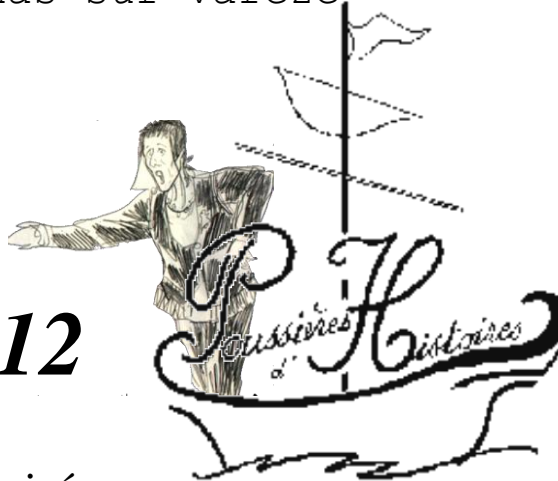
MUSÉES EN FÊTE

La Villa de Licinius
1 Rue de Bourbourey à Clonas sur Varèze

Samedi 19 mai 2012

Et

Dimanche 20 mai 2012



Accès libre et gratuit aux visites et à la soirée

Visites libres du site de 14 heures à 18 heures

Rendez-vous pour la visite commentée à 15 heures

Samedi à 20 h à la Villa de Licinius

Balade nocturne en contes et chansons

au son de l'accordéon diatonique

avec la « Conteuse chanteuse »

Véronique Pédréro



Photo : Yvon Vernotte



Si le temps est clément :

Première partie à l'extérieur autour du site

Deuxième partie à l'intérieur de la Villa

- Commune de Clonas sur Varèze -

- Association Janus -



(Accès libre et gratuit à la Villa et aux animations)

URBANISME

Dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté du Maire sur proposition du Service instructeur de la CCPR :

❖ Déclaration préalable

BUFFERNE C. : 2 Impasse de l'Égalité. AH 424.
Construction d'une piscine.
Arrêté positif du 19/04/2012.

❖ Permis de construire

SCI du Bourbourey : ZA - RN7. AD 321 à 328.
Construction d'un bâtiment d'activité.
Arrêté positif du 03/04/2012.

La SCI de Bourbourey, représentée par M. Belaid Sébastien, a déposé un projet d'implantation d'une « activité de paysagiste, création et entretien de jardins et d'espaces verts », sur l'ensemble des terrains de la zone artisanale qui appartiennent à la CCPR.

Monsieur Belaid a repris l'entreprise « Boucher Stéphane Paysagiste » actuellement installée aux Côtes d'Arey.

Pour être accepté, le projet devait respecter le règlement de la zone NAia du PLU de la commune de Clonas, notamment dans ses dispositions issues de la Loi Barnier (étude paysagère effectuée dans le cadre de la modification n° 4 du POS – mai 2000).



INFO MAIRIE

Réouverture de la RD37b

Route d'Auberives

(Cf. Clonas Info de janvier et de mars 2012)

Les travaux de reconstruction du mur de soutènement sont terminés.

Le plateau traversant a été modifié pour diminuer les impacts sonores générés par le passage des camions et autres véhicules à remorque, facteurs de nuisances pour les riverains.

L'enrobé de la chaussée et les bordures sont en cours de réalisation.

La réouverture de la Route d'Auberives devrait suivre début mai (date prévisionnelle annoncée : 7 mai 2012).



Fermeture de la Mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé à 17 h au lieu de 18h

Le Mardi 2 mai 2012



Elections législatives

Dates :

- le dimanche 10 juin 2012
- le dimanche 17 juin 2012



Lieu :

- Foyer communal Rue du 8 mai 1945

Horaires :

- Non confirmés à ce jour



Procurations

- **Le demandeur**, inscrit sur les listes électorales de la commune, doit se rendre à la Gendarmerie de St Clair du Rhône, muni de sa carte nationale d'identité (La présence du mandataire n'est pas nécessaire)
- **Le mandataire** doit être inscrit sur les listes électorales de la commune
- **La procuration** peut être établie à tout moment, mais elle doit être reçue par le Maire avant le jour du scrutin.

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, **nés en mai 1996**, doivent se faire recenser en mairie **courant mai 2012**, munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille de leurs parents.

Cette démarche est nécessaire, car le diplôme remis est réclamé :



- Lors de l'inscription à un examen scolaire ...
- Lors de l'inscription au permis de conduire, même en cas de conduite accompagnée

Trésorerie du Roussillonnais

Depuis le 2 mai 2012, les horaires d'ouverture au public, de la Trésorerie du Roussillonnais, ont été modifiés en ce qui concerne le vendredi après-midi.

En conséquence, les bureaux seront ouverts :

• Du lundi au jeudi :

08h15 – 12h00
13h30 – 15h45

• Le vendredi :

08h15 – 12h00
13h00 – 15h30



Coordonnées :

Place de la République - 38150 Roussillon
☎ 04 74 86 21 94

ASA du Canal de la Varèze

Demi - journées d'entretien

Chaque année, au printemps, le canal bénéficie de campagnes d'entretien.

Des bénévoles s'activent le long de ses berges : ils coupent, taillent, débroussaillent, nettoient... pour que ce canal soit en parfait état et donne entière satisfaction à tous les utilisateurs de son eau.



La « campagne d'entretien » 2012 va bientôt se terminer et la participation des bénévoles ne battra pas les records de fréquentation !

L'A.S.A. du Canal de la Varèze remercie ceux qui ont répondu « présents ». Grâce à leur bonne volonté, TOUS les utilisateurs de l'eau du canal pourront arroser, plus facilement, cet été.

Travaux

Des travaux de désensablement superficiel du canal vont se dérouler **du 2 au 10 mai 2012** (date de fin des travaux non définie) sur cinq zones :

- Route de Chavanay
- Impasse des Bourrassonnes
- Route de la Gare
- Lieu-dit « Pré de la Rivière »
- Une section route du Sablon



Ce désensablement raisonné qui améliorera l'écoulement naturel de l'eau, favorisera l'oxygénation du milieu aquatique en évitant l'eau stagnante et facilitera les divers pompages.

Environnement sonore

Arrêté préfectoral du 31 juillet 1997

« Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité, ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit »

Cela concerne notamment :

- Les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif (**article 2**)
- **Les animaux en général**, et les chiens en particulier (**article 8**)
- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants qui



doivent respecter les horaires autorisés (**article 9**)

Haies débordantes

- Trottoirs et chaussées rétrécis
- Panneaux de signalisation cachés
- Visibilité réduite

Branches d'arbres et haies qui débordent sur la voie publique, et notamment les trottoirs, causent **une gêne importante et sont sources de danger**, il y a obligation de les tailler. (Loi sur les Routes L 1.10).



AGEDEN

Association pour une gestion durable de l'énergie

Elle propose des permanences « Info Energie » pour des conseils gratuits sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Ces conseils sont prodigués au téléphone ou à l'occasion de permanences gratuites assurées par des experts.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, ou de changement du système de chauffage ?

Les conseillers de l'AGEDEN vous aideront à répondre aux questions suivantes :

- "Comment isoler mon logement ?"
- "Quel est pour mon projet le meilleur mode de chauffage ?"
- "Comment financer mon projet ?"

La première approche consiste à apprécier les performances thermiques de votre logement, afin de définir les pistes d'action les plus pertinentes pour diminuer vos factures énergétiques, notamment en matière d'isolation et de ventilation.

Ensuite, le conseil porte sur le type d'énergie le plus pertinent pour assurer le besoin de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.



Coordonnées

Sans rendez-vous

Du lundi au vendredi

En composant le : ☎ 04 76 23 53 50

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Sur rendez-vous

Aux permanences décentralisées

Listes consultables sur : www.ageden.org

E.F.S. - Don du sang

L'E.F.S. a fixé la date de la prochaine journée « Don du sang » :

Le mardi 15 mai 2012



Lutte contre l'ambroisie

Agissons !

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante allergisante très présente en Rhône Alpes.

Son pollen agressif est responsable de manifestations allergiques en août et septembre, **entraînant conjonctivite, rhinite et asthme.**

C'est une plante pionnière qui peut s'adapter à presque tous les milieux et tous types de sol.

C'est ainsi qu'on la trouve dans des milieux aussi variés que cultures, jardins, surfaces fraîchement ensemencées, chantiers, bords de route, lits de rivière, décombres, friches urbaines, etc.

La prise de conscience progressive de la dangerosité de son pollen au cours des 20 dernières années a induit un changement de statut :

- de simple mauvaise herbe concurrentielle en culture, **elle est devenue un problème de santé publique**

Privés, associations, collectivités territoriales, administrations ont pris et prennent encore de multiples initiatives pour la contrôler :

- des mesures réglementaires ont été produites, notamment des arrêtés préfectoraux spécifiques de lutte obligatoire dans les différents départements concernés depuis le début des années 2000 (arrêté n°2000-1572 et n°2009-02370), et elle est maintenant inscrite au Plan National Santé Environnement.

Comment la reconnaître ?

Elle commence à germer dès le mois d'avril. Elle croit rapidement si elle a de la lumière et pas de concurrence et peut atteindre plus d'un mètre de haut.

Sa tige est verte, dressée et couverte de poils blancs. Ses feuilles sont très découpées et d'un vert vif uniforme sur les 2 faces.

Ses fleurs apparaissent en juillet - août, regroupées en épis vert - jaune, au sommet des rameaux : elles portent le pollen.

La formation des graines se fait principalement en octobre et ensuite la plante meurt.



Qui est responsable ?

Chacun est responsable sur les terrains qu'il occupe ou qu'il gère :

- les collectivités publiques sur les terrains publics
- les propriétaires privés sur leurs parcelles
- les lotisseurs ou les entreprises sur les chantiers
- les agriculteurs sur les terrains agricoles

Quand et comment intervenir ?

Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, **les plants d'ambroisie doivent être systématiquement détruits, en priorité avant la floraison, c'est à dire au plus tard, 1ère dizaine d'août.**

- Sur les terrains non agricoles et sur de petites surfaces, l'arrachage sera privilégié (le port des gants est recommandé). Sur de grandes surfaces, la meilleure technique de lutte est la végétalisation des sols car la fermeture du milieu limite son développement. Si un couvert est déjà existant alors il faut faucher ou broyer
- Sur les terrains agricoles, différentes techniques de lutte existent suivant si la parcelle est implantée avec une culture de printemps type maïs ou tournesol ou si c'est un chaume (après récolte d'une céréale type blé ou orge ou colza)

Une plaquette récapitulant ces techniques de lutte en milieu agricole est disponible auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

La CCPR (Communauté de Communes du Pays Roussillonnais) en lien avec les communes et la Chambre d'Agriculture de l'Isère vont mettre en place, dès cette année, un certain nombre d'actions pour réduire l'infestation par l'ambroisie.

Un réseau de référents élus et agriculteurs va être constitué, avec pour chaque commune, une ou 2 personnes identifiées sur cette thématique.

Des articles dans la presse vont paraître régulièrement pendant la saison estivale.

Tout le monde est concerné et doit intervenir à son niveau !

Pour plus d'informations :

Site : www.ambroisie.info

Mairie de Clonas

☎ 04 74 84 91 44

La Chambre d'Agriculture de l'Isère

☎ 04 76 93 78 74



FAITES DU SPORT

4^{ème} Edition

Samedi 2 juin 2012

Au stade de Grange Basse à Clonas

La commune organise une journée sportive avec le concours des Clubs sportifs du village et la participation d'intervenants extérieurs.

Cette journée gratuite est dédiée aux jeunes de la commune nés de 1998 (14 ans) à 2006 (6 ans).



VTT



Foot



Escalade



Tir



Arts du cirque

Les participants seront répartis en groupes et se déplaceront sur les différents ateliers sportifs proposés.

Matinée : 09h30 - 12h30 pour les enfants de 6 à 8 ans
accompagnés d'un adulte

Après-midi : 13h30 - 16h30 pour les ados de 9 à 14 ans

*Encadrement assuré et sécurisé par des moniteurs sportifs agréés.
Nombre limité de places*

- INSCRIPTION obligatoire en Mairie avant le 30 mai 2012 -

ASSOCIATIONS COMMUNALES



A.C.C.A.



Assemblée générale

Vendredi 1^{er} juin 2012 à 18h30

Au foyer communal



US 2 Vallons



Assemblée générale

Vendredi 8 juin 2012 à 18h30

Au stade de Chonas l'Amballan

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Association Espoir Isère

Organise une randonnée pédestre familiale
au profit des malades atteints de cancer

*La 15^{ème} marche de l'espoir
contre le cancer*

Dimanche 13 mai 2012

À la Chapelle de Surieu

Départs :

De 8h30 à 14h

3 parcours avec ravitaillement :

- 8 km
- 15 km
- 23 km



Renseignements :

☎ 04 74 86 72 07

Centre social du Roussillonnais

Les bénévoles du Centre social organisent un

VIDE GRENIER

Samedi 9 juin 2012



De 6h à 19h

Sur la Place de la République

(place du marché)
à Roussillon

Buvette et restauration sur place

Tarif d'un emplacement :

2 € 50 le mètre



Renseignements :

Accueil du Centre social ☎ 04 74 29 00 60

DATES À RETENIR ...

➤ **Samedi 16 juin 2012**

Loisir Musical Clonarin
Vente de brioches



➤ **Samedi 23 juin 2012**

Comité des fêtes
Fête de la musique



➤ **Samedi 30 juin 2012**

Loisir Musical Clonarin
Audition de fin d'année



